

15. • détection dans l'eau potable

revendication

novembre 2020

Que les seuils de détection des pesticides dans l'eau potable soient les plus bas permis par les équipements de mesure, afin de quantifier les pesticides présents même à très faibles concentrations



L'eau potable qui sort de l'usine de traitement est analysée à chaque trimestre pour quantifier la présence de pesticides. Souvent, les méthodes utilisées pour ces analyses ne permettent pas de mesurer les pesticides présents à très faibles concentrations, nous empêchant ainsi de pouvoir estimer l'exposition réelle des consommateurs. Or, les méthodes d'analyse utilisées pour faire le suivi des pesticides dans les eaux de surface des rivières agricoles sont beaucoup plus performantes et permettent parfois de doser les pesticides à des concentrations dix fois plus faibles.

Afin d'obtenir un portrait plus réaliste de l'exposition des Québécois.es. aux pesticides, nous demandons l'amélioration des analyses de l'eau potable (que nous buvons !) en abaissant la limite de détection au moins aussi bas que celle atteinte pour les pesticides dans les eaux de surface de nos cours d'eau.



Je signe!

On remarque aussi que plusieurs pesticides détectés dans nos rivières ne sont pas testés dans l'eau potable : c'est le cas notamment des néonicotinoïdes, dont la concentration dépasse souvent les critères de toxicité chronique pour la vie aquatique. Il faudrait que tous les pesticides détectés dans les eaux de surface soient analysés dans l'eau potable.

LE CAS DU GLYPHOSATE

Le pire exemple est celui du glyphosate : lorsqu'il est analysé dans l'eau potable, la limite de détection est de 10 ug/L, c'est-à-dire qu'on ne peut pas détecter le glyphosate présent à des concentrations inférieures à cette limite. En milieu agricole, quand le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) échantillonne l'eau des rivières, ce seuil est 250 fois plus bas que dans l'eau potable, soit 0,04 ug/L. (1) (2)

Pourquoi ne pas être aussi exigeant pour l'eau potable que pour l'eau de nos rivières et faire en sorte que les limites de détection soient aussi basses les unes que les autres ?

RAPPEL SUR LES NORMES

Il y a beaucoup de normes pour les limites de concentration de pesticides dans l'eau : chaque gouvernement propose la sienne. L'attribution des facteurs est subjective. L'Union européenne a décidé de se baser sur une norme de qualité de 0,1 ug/L pour chaque pesticide. Le Québec, le Canada et les États-Unis, eux, ont décidé de se baser sur un risque sanitaire : ces trois régions utilisent principalement les mêmes études mais attribuent différemment les facteurs de risque (voir tableau).

Gouvernement	Concentration maximale de glyphosate dans l'eau potable (ug/L)
Union européenne	0,1
Québec	210
Canada	280
États-Unis	700

Dans ces trois cas, on note l'énorme décalage avec la limite établie en Europe. En terme de normes, nous devrions toujours viser la plus sécuritaire.

Pour l'instant, le MELCC publie aux cinq ans le Bilan de la qualité de l'eau potable au Québec. Le dernier bilan 2013-2018 de mise en œuvre du règlement sur la qualité de l'eau potable, a été publié en 2019. (3) Il note que 13,4% des échantillons contenaient des traces de pesticides mais qu'aucun ne dépassait les normes canadiennes. Étant donné les différences considérables entre les normes, il est légitime de se demander si les normes canadiennes sont suffisamment protectrices pour les consommateurs d'eau et si les processus d'évaluation de ces normes ne devraient pas être revus afin de tenir compte des expositions continues à très faibles concentrations, mais aussi des effets combinés des différents pesticides (le fameux « effet cocktail »).

Une étude (4), publiée en 2019, avec des seuils de détection beaucoup plus bas, a retrouvé un pesticide - l'atrazine - dans 24% des échantillons. Il faut donc améliorer les seuils de détection des pesticides dans les réseaux publics.

Avec des limites de détection aussi élevées, on vient sous estimer la présence de pesticides dans notre verre d'eau.

à noter

Votre eau de robinet est tout de même mieux analysée que l'eau en bouteille. Passer à l'eau embouteillée ne résoudrait pas forcément votre exposition aux pesticides (mais augmenterait votre impact sur l'environnement).

Afin d'obtenir un portrait plus réaliste de l'exposition des Québécois et des Québécoises aux pesticides, nous demandons d'améliorer les analyses de l'eau potable (que nous buvons !) au moins au niveau de celles que nous faisons pour les eaux de surface des rivières agricoles.

Une bonne nouvelle : nous avons déjà la technologie pour le faire. Il ne manque plus que de la volonté politique.

RÉFÉRENCES

(1) Giroux I, Auteuil-Potvin F d', Doussantousse É, Québec (Province), Direction générale du suivi de l'état de l'environnement. Présence de pesticides dans l'eau au Québec: portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya 2015 à 2017 [Internet]. 2019 [cité 1 oct 2020]

(2) Eurofins, Québec, Certificat d'analyses officiel - Ville de Farnham

(3) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Bilan de mise en œuvre du Règlement sur la qualité de l'eau potable 2013-2018. 2020;90

(4). Husk B, Sanchez JS, Leduc R, Takser L, Savary O, Cabana H. Pharmaceuticals and pesticides in rural community drinking waters of Quebec, Canada – a regional study on the susceptibility to source contamination. Water Quality Research Journal. 1 mai 2019;54(2):88-103